

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 24 juin 2026

N° 2026_30
Nomenclature acte : 7.5.2

**Composant le Conseil
d'Administration :**

En exercice : 17
Démissionnaire : 0
Présents : 14
Représentés : 0

Votes pour : 14
Votes contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

L'An deux-mille-vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le dix-huit juin deux-mille-vingt-six, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Moussa KONÉ-DIALLO, Vice-président du CCAS.

Présents : P. LE FUR, M. KONÉ-DIALLO, A. PETIT, N. JOUADI, J-Y. SOMMIER, L-I. POGGI, P. ROUILLAT, M. FORNIER, H. ANGOSTON, C. KOMOL, C. GAULTIER, L. VEZIN, R. MARTINEZ, C. VICARI

Absents excusés : L. VASTEL, C. ANTONUCCI, M. LAGARDE

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L123-4,

CONSIDERANT le projet mené par l'association Secours Populaire Français, intitulé Journée des Oubliés des Vacances, ayant pour but de permettre à des enfants entre 6 et 12 ans de participer à une journée de sortie à la mer le 19 aout 2026,

CONSIDERANT le souhait de l'association de faire participer des enfants Fontenaysiens qui ne partiront pas en vacances cet été

CONSIDERANT la demande de subvention de l'association du Secours Populaire Français reçue le 18 juin 2026 ainsi que le détail de l'action susmentionnée, accompagnée des pièces afférentes, sollicitant une aide du CCAS, d'un montant de 2 000€ pour permettre la réalisation de l'action,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association Secours Populaire Français, dans le but de réaliser l'action intitulée Journée des Oubliés des Vacances,

Article 2 : ladite subvention fera l'objet d'un versement unique, par mandat administratif.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Fontenay-aux-Roses le 01 JUL. 2026

POUR EXTRAIT CONFORME
Pauline LE FUR
Présidente du CCAS



Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le01/07/2026.....
Publication/Affichage le.....

Présidente du CCAS